

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

Page 1/8

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU 15 FÉVRIER 2021

L'an Deux mil vingt et un, le 15 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Syndical, légalement convoqué le 8 Février 2021, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, à la Salle Polyvalente de Chevillon-sur-Huillard.

Membres présents : Mmes BASCOP V. - BURGEVIN C.

MM. BIHOREAU P. - BLANCHE N. - CAUDE J. - DUMAS D. -
LANCELOT G. - THIERRY A. - THILLOU D.

Absents excusés : M. LELIÈVRE G. (*ayant donné pouvoir à M. THIERRY A.*)
M. MASSON C.

Secrétaire de séance : Mme BURGEVIN C.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU 30 NOVEMBRE 2020

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 30 Novembre 2020, lequel est adopté à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL 2020 DE L'EAU POTABLE (D01)

En application du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pour la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement,

En référence à la circulaire NOR DEV/0/08/10872/c des Ministères de l'Ecologie, de l'Intérieur et de la santé du 28 avril 2008, et à la circulaire préfectorale du 14 mai 2008, relative à l'établissement d'un rapport sur le prix et la qualité des services (RPQS) de l'eau et de l'assainissement des autorités compétentes,

Ce rapport annuel doit être présenté et approuvé au Conseil Syndical et aux Conseils Communaux des Communes membres du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, ACCEPTE le rapport 2020 présenté dans son intégralité.

RAPPORT ANNUEL 2020

(selon décret n° 2007-675 du 2 mai 2007)

1° SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Présentation du territoire desservi

Le service est un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) assurant la production, la protection du point de prélèvement, le transport, le stockage et la distribution d'eau potable.

Le service est exploité en régie.

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 2/8

D01-2021 suite

Indicateurs descriptifs des services

- Principaux points de prélèvement :

1 forage à Saint-Maurice sur Fessard, lieu-dit "La Justice".

1 forage à Chevillon sur Huillard, lieu-dit "Le Ratibeu".

- Nature des ressources utilisées :

Ces forages captent des eaux souterraines (eaux des calcaires de Beauce et de la craie).

- Débit nominal en m³/h :

Forage "Le Ratibeu" : 85 (Chevillon sur Huillard)

Forage "La Justice" : 150 (Saint Maurice sur Fessard).

- Nombre d'habitants :

Le Syndicat dessert 4 communes : CHEVILLON sur HUILLARD (1 422 h.)
SAINT MAURICE sur FESSARD (1 197 h.) - VILLEMOUTIERS (490 h.) -
VIMORY (1 173 h.) soit **4 282 Habitants**.

Il existait 2 136 compteurs au 15 Mars 2020, répartis comme suit :

- . 757 compteurs d'eau => Chevillon sur Huillard.
- . 592 compteurs d'eau => Saint Maurice sur Fessard.
- . 254 compteurs d'eau => Villemoutiers.
- . 533 compteurs d'eau => Vimory.

- Le linéaire de réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 175,470 kilomètres se décomposant ainsi :

- . 60.270 km => Chevillon sur Huillard
- . 45.300 km => Saint Maurice sur Fessard
- . 29.700 km => Villemoutiers
- . 40.200 km => Vimory

Indicateurs financiers

Il n'existe pas de tarification forfaitaire.

1) **Le prix du m³ d'eau 2020 est de 0,67 € HT** pour tous les abonnés, assujetti à une T.V.A. de 5.5 % (selon délibération D25 suite à réunion de Conseil Syndical du 25 Novembre 2019).

2) Facturation :

2 factures sont établies dans l'année selon *Annexe 1 (2 pages)*, soit :

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 3/8

D01-2021 suite 1

. 1^{er} semestre (du 1^{er} Avril année N-1 au 31 Mars année N) :
Part fixe abonnement du compteur.

. 2^{ème} semestre (du 1^{er} Octobre année N-1 au 30 Septembre année N) :
Consommation de l'année totale de référence.

Il n'existe pas de rémunération de service public.

Le prix TTC du service au m³ pour une consommation annuelle de 120 m³ est le suivant :

$$\frac{[(0.67 \times 1.055 \%) + 0.082 + 0.380] \times 120 + (48.00 \times 1.055 \%)}{120} = 1.591 \text{ €}$$

Où :

- 0.67 € représente le prix unitaire H.T. au m³ assujetti au taux de TVA à 5.5 %.
- 0.082 € représente la taxe de prélèvement de ressource en eau de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.
- 0.380 € représente le taux de la taxe de lutte contre la pollution domestique applicable pour les 4 Communes (à multiplier par le volume d'eau).
- 48.00 € correspond au prix unitaire d'abonnement de compteur Ø 20 mm (N° 2) assujetti au taux de TVA à 5.5 %.
- Le montant non proportionnel est de 37.4 % (soit $\frac{48.00}{0.67 \times 120 \text{ m}^3 + 48.00}$)

Autres indicateurs financiers

Les recettes d'exploitation autres que les factures d'eau sont des prestations proposées aux abonnés : nouveaux branchements, ouverture et fermeture de compteur, déplacement de compteur (imputation à l'article 704 de la nomenclature M49 abrégée).

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service est de 2 jours.

Indicateurs de performance

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire, par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie est de 100 %.

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, réalisés au titre du contrôle sanitaire, par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de 100 %.

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 4/8

D01-2021 *suite 2*

Pour la qualité de l'eau, consulter le site : <http://solidarites-sante.gouv.fr>.

NOTA : la dureté de l'eau (indicateur demandé pour l'utilisation des lave-linge, lave-vaisselle ...) correspond au titre alcalimétrique complet.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 100 %.

Pour l'année 2020, les deux forages ont produit **277 501 m³** d'eau, soit :

- 160 918 m³ pour le château d'eau de Chevillon sur Huillard.
- 116 583 m³ pour le château d'eau de Saint Maurice sur Fessard.

232 779 m³ ont été consommés par les abonnés (facturation du 01.10.2019 au 30.09.2020), dont 3 603 m³ de fuites après compteur, et l'utilisation de :

- 3 700 m³ pour les purges et les lavages de châteaux d'eau,
- 1 113 m³ pour bornes de défense incendie,
- 3 640 m³ pour la consommation des gens du voyage à Chevillon sur Huillard (20 jours), à Saint Maurice sur Fessard (8 jours) et à Vimory (62 jours) avec une moyenne de 40.44 m³/jour.

soit une perte réelle de 36 269 m³, correspondant à **13,07 %**.

Le rendement du réseau de distribution est donc de **86.93 %**.

L'indice linéaire des volumes non comptés est de 44 722 m³/175 470 m, soit : 0.255.

L'indice linéaire des pertes en réseau est de 36 269 m³/175 470 m, soit : 0.207.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 60 %.

Le montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité pour l'exercice 2020 est nul.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées a été nul pour l'exercice 2020.

Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est de 100 %.

Financement des investissements

Branchements en plomb

Aucune conduite, ni branchement en plomb n'existe sur chacune des 4 Communes membres du SMAEP.

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 5/8

D01-2021 suite 3

Etat de la dette du service

Encours de la dette : aucun emprunt n'est inscrit au Compte Administratif 2020.

Amortissements

Durant l'exercice 2020, la collectivité a réalisé les amortissements repris en *Annexe 2 (5 pages)*.

Le taux d'impayés TTC sur les factures d'eau (part fixe abonnement de compteur + consommation eau depuis les 5 derniers exercices incluant les non-valeurs) cumulé à la fin de l'exercice 2020 s'élève à :

. 39 268.75 € pour créances en cours (2015 à 2019 inclus)

. 2 644.17 € pour admission créances en non-valeur en 2020.

soit un total de 41 913 € / 375 915 € (Facturation cumulée 2020) = **11.10 %**.

Le taux de réclamations est assez significatif après la facturation de l'assainissement collectif, les abonnés invoquant l'abonnement du compteur en assainissement collectif qui n'a pas lieu d'exister ou le volume facturé par SUEZ ne correspondant pas à celui exporté depuis notre facturation.

Avec constat de consommation excessive pour quelques abonnés.

AUTORISATION AU PRÉSIDENT POUR SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES NÉCESSAIRE À LA MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL À LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) (D02)

En référence à la délibération *D15* du 28 Mai 2019,

Vu le Règlement Européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

Vu la Directive Européenne 2016/680 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015.899 du 25 Juillet 2015 relative aux marchés publics,

Considérant que la Communauté d'Agglomération montargoise Et rives du loing, ses Communes membres, le CCAS de Montargis, le SMIRTOM, le SMAEP de Chevillon sur Huillard, Saint Maurice sur Fessard, Villemoutiers, Vimory et le SMAEP de Puy-la-Laude décident, conformément à l'article L.5211-4-2 du CGCT, la mise en œuvre mutualisée du RGPD à compter du 1^{er} Juin 2019, selon marché de prestations de service notifié le 10 Juin 2020 pour une durée de 3 ans.

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 6/8

D02-2021 *suite*

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

Article 1 :

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes entre l'Agglomération Montargoise, les Communes d'Amilly, de Cepoy, de Châlette sur Loing, de Chevillon sur Huillard, de Conflans sur Loing, de Corquilleroy, de Lombreuil, de Montargis, de Mormant sur Vernisson, de Pannes, de Paucourt, de Saint Maurice sur Fessard, de Solterre, de Villemandeur, de Vimory, le CCAS de Montargis, le SMIRTOM, le SMAEP de Chevillon sur Huillard, Saint Maurice sur Fessard, Villemoutiers, Vimory et le SMAEP de Puy-la-Laude.

Article 2 :

La présente délibération et la convention seront transmises à l'Agglomération Montargoise.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR SCHEMA DIRECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPETENCES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CANAUX ET FORÊTS EN GÂTINAIS (3CFG) (D03)

Monsieur le Président donne lecture du courriel émanant de la 3CFG concernant une commande groupée pour la réalisation d'un Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement, assorti d'une étude des réseaux d'eau pluviale et d'une étude de gouvernance dans la perspective d'un transfert de compétence au plus tard en 2026.

Considérant la délibération N° 362020 de la Commune de Villemoutiers du 2 Juin 2020, refusant la Convention de Groupement de Commandes proposée par la 3CFG avec les documents afférents, ainsi que la signature du marché relatif à cette étude et toutes les opérations s'y rapportant,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité des membres présents,

ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE à la Convention de ce groupement de commandes pour l'élaboration du Schéma Directeur Eau et Assainissement dans le cadre du transfert de compétences à la 3CFG.

N'AUTORISE PAS Monsieur le Président à signer le marché relatif à ce groupement de commandes, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

CONTRAT DE MAINTENANCE ANNUELLE MATÉRIELS ET LOGICIELS DESTINÉS AUX COMPTEURS EN RADIO-RELÈVE (D04)

En référence à la délibération D11 du 08.06.2020 actant le choix de la Société Compteurs ZENNER pour la fourniture de la tablette et des compteurs en radio-relève en 2020,

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 7/8

D04-2021 suite

Considérant l'interface gérée par la Société DIOPTASE située à Tours (37000) quant à l'utilisation de la licence TOURMALINE entre le logiciel Eau et la tablette SAMSUNG de radio-relève des compteurs,

Monsieur le Président donne lecture du contrat de maintenance DIOPTASE, avec le montant de la prestation se décomposant ainsi :

Redevance de la première année (01/01/2021 au 31/12/2021) :

↳ Montant total H.T.	...	445.82 €
Montant total T.T.C. (incluant la T.V.A. de 20%)	...	534.98 €

Redevance des années suivantes (à compter du 01/01/2022) :

↳ Montant total H.T.	...	1 070.00 €
Montant total T.T.C. (incluant la T.V.A. de 20%)	...	1 284.00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité,

ACCEPTE les redevances annuelles inhérentes au contrat de maintenance proposé par la Société DIOPTASE, en imputant ces dépenses à l'article 6156 ~Maintenance~ en *Section Exploitation*.

INSCRIT les crédits correspondants aux Budgets Primitifs à compter de l'exercice 2021,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir et signer toutes les formalités nécessaires à cette opération.

ACQUISITION NOUVELLE POMPE À EAU THERMIQUE (D05)

Monsieur le Président expose au Conseil l'opportunité d'acquérir une nouvelle Pompe à eau thermique dédiée à l'installation des compteurs en radio-relève,

Après analyse des propositions remises par les 3 Sociétés :

OMG - Châlette sur Loing

↳ Proposition commerciale N° PC0121-0161 du 22.01.2021.		
Coût total Taxes	...	516.20 €.
Montant TTC	...	619.44 €.

Equip'Jardin - Villemandeur

↳ Proposition N° 244523 du 17.12.2020 - Coût total Taxes	...	501.75 €.
Montant TTC	...	602.10 €.

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 8/8

D05-2021 suite

VAL EQUIPEMENT/RURAL MASTER - Amilly

↳ Devis N° 2146926 du 17.12.2020 - Coût total Taxes	...	499.17 €.
Montant TTC	...	599.00 €.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir la Société OMG à Châlette sur Loing (45120) pour une Pompe à eau thermique Honda WX15 avec kit tuyau, dont la dépense sera mandatée à l'article 2158 en *Section Investissement*, pour un montant H.T. s'élevant à ... 516.20 € (**619.44 € TTC**), avec un amortissement sur 1 an.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir et signer toutes les formalités nécessaires à cette acquisition.

QUESTIONS DIVERSES

RECRUTEMENT D'UN FONTAINIER POUR INSTALLATION DES COMPTEURS EN RADIO-RELÈVE À COMPTER DE MAI 2021 :

Plusieurs candidatures ont été recensées soit spontanément, soit en provenance de Pôle Emploi, mais aucune émanant des 4 Communes membres.

Monsieur le Président propose de réunir un délégué de chacune des 4 Communes, (soit M. BOURILLON pour Chevillon sur Huillard, un délégué à confirmer pour Saint Maurice sur Fessard, Mme BURGEVIN pour Villemoutiers, M. DUMAS pour Vimory), le Mardi 9 Mars 2021 à 9 h 00 à la Mairie de Chevillon sur Huillard afin d'analyser les différentes candidatures et de définir un calendrier pour faire passer un entretien.

Monsieur CAUDE précise qu'un candidat de Ferrières en Gâtinais enverra un courriel en semaine 08/2021.

Monsieur le Président revient sur la délivrance d'une attestation par les Communes aux administrés souhaitant souscrire un contrat d'eau potable auprès du SMAEP. Après concertation de l'Association des Maires du Loiret, lecture du courriel de réponse est faite à l'assemblée qui précise le caractère non obligatoire de cette démarche, dans la mesure où la compétence de la gestion de l'eau potable est assurée par le SMAEP.

Madame DEMOL précise que la Formation des "Gestes qui sauvent" dispensée à la Caserne des Sapeurs Pompiers de Villemandeur sera prévue le 30 Juin 2021 via une Convention avec la Commune de Chevillon sur Huillard qui ajoutera les 2 agents techniques du SMAEP à son effectif pour ladite formation.

Les élus s'accordent sur la date du prochain Conseil qui est fixée au **Mardi 6 Avril 2021 à 18 h 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures trente minutes.